

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M^{me} Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, M. Jacques DUBOIS, M^{me} Anne-Marie MARTIN, M. David BAUDRY

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU, Mme Elise BREMONT donne pouvoir à Mme Isabelle JOGUET, Mme Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD

SECRETARE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 15. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Signature d'un avenant à la convention d'action foncière avec l'EPF
- Rachat du bien situé au 11, avenue de l'Estuaire auprès de l'EPF
- Création d'une opération « Bar-restaurant multiservices » au sein du budget
- Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Châtaigniers »
- Décisions modificatives du budget principal et de certains budgets annexes
- Définition d'un tarif pour l'utilisation de la cuisine du restaurant scolaire par la Communauté de Communes
- Echange de terrains

1/ Procès-verbal des délibérations

Avenant à la convention opérationnelle N°17-21-006 avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a autorisé de signer une convention avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine portant sur la densification du centre-bourg de Tesson, afin de soutenir d'éventuelles démarches d'acquisitions foncières et immobilières. L'avenant porte sur le différé de paiement de l'acquisition du 11 avenue de l'Estuaire en 3 exercices budgétaires.

Entendu cet exposé et relevant l'intérêt de ce projet, le conseil municipal approuve la délibération.

Modalités de rachat d'un bâtiment auprès de l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une stratégie de rachat du bâtiment situé au 11, avenue de l'Estuaire, acheté par l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour le compte de la commune. Il propose un étalement de cet achat sur 3 années. Monsieur BOUTON précise que cet achat a d'ores-et-déjà été inscrit au budget de la commune.

Entendu ces échanges, le conseil municipal approuve ces modalités et la délibération en question.

Création de l'opération « Bar Resto Multiservices »

Monsieur le Maire expose la nécessité pour le conseil municipal de créer une nouvelle opération budgétaire relative au réaménagement du Café de la Gare en un bar-restaurant multiservices. L'opération sera assujettie à la TVA.

Ce projet sera mis en œuvre au cours de l'année 2023. Monsieur le Maire précise que les subventions liées au financement de ce projet seront sollicitées au début de l'année 2023.

Le conseil municipal approuve la création de cette opération.

Rétrocession des parties communes du lotissement « Les Châtaigniers I »

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement de la SAS « Les Châtaigniers » est arrivé à son terme. La rétrocession des voiries et espaces verts à la commune peut donc avoir lieu.

Monsieur le Maire propose d'engager cette procédure de rétrocession afin de permettre à la commune de gérer convenablement les voiries de son lotissement « Les Châtaigniers II ». Il sera opportun de créer un sens de circulation de la rue des noyers pour assurer une bonne condition de sécurité routière.

Le conseil municipal approuve la délibération engageant cette rétrocession.

Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTON, qui expose le projet d'une délibération relative au bâtiment situé au 11, avenue de l'Estuaire. Cette dernière vient constater un paiement différé concernant l'achat de ce bâtiment évoqué précédemment.

Une seconde délibération porte sur le budget annexe relatif au projet de lotissement « Les Maraîchers ». L'EPF Nouvelle-Aquitaine sera payé suite à la cession du terrain à la commune, conformément à la convention signée en 2018. La décision modificative vient constater la réalisation de l'emprunt ainsi que les frais de dossier et les premières charges d'intérêt.

Ces délibérations sont approuvées par le conseil municipal à l'unanimité.

Participation financière de la Communauté de Communes au service de restauration

Monsieur le Maire expose que l'équipement de restauration scolaire est utilisé par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole pour la préparation des repas (des petits) par le personnel de la crèche. Une compensation financière est donc versée à la commune par l'intercommunalité.

Cette dernière est actée par une convention. Monsieur le Maire propose au conseil municipal une participation de 0,50 € pour chaque repas préparé par le service de la crèche dans les locaux de la cantine scolaire, qui sera demandée à l'intercommunalité.

Entendu cet exposé, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Proposition d'échange de terrains

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ZOEL, propriétaire d'une maison rue de la Forge, a sollicité la commune pour acquérir une parcelle de 350 mètres² cadastrée ZK 45. Cette parcelle jouxte la propriété de Monsieur ZOEL. Elle est constructible au regard du Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Monsieur le Maire rappelle que cette question a été débattue lors d'une précédente séance du conseil municipal.

Dans le cas où le conseil municipal donnerait son accord à la cession de cette parcelle, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de négocier un échange de terrains avec Monsieur ZOEL, qui est propriétaire d'un ensemble de parcelles agricoles cadastrées ZK 41 et ZK 43 entre la rue de la Forge et la rue du Stade.

Il est en particulier question de l'échange de cette parcelle avec une emprise jouxtant le stade municipal afin de permettre à la commune d'envisager son agrandissement dans un long terme. Le terrain n'est pas constructible. Aussi, l'échange serait rendu équitable par la cession d'une surface de terrain correspondant à la valeur de la parcelle convoitée par Monsieur ZOEL.

Monsieur le Maire a proposé ces termes à Monsieur ZOEL, qui en a pris acte. Monsieur BAUDRY, qui exploite les terrains en tant qu'agriculteur, note à ce stade que Monsieur ZOEL n'a pas donné de réponse ferme et définitive. Par ailleurs, Monsieur BAUDRY marque ses réticences au sujet de cet échange et son opposition s'il s'agit d'envisager l'agrandissement du stade municipal. L'assistance le rejoint sur ce point.

Suite à cet échange, Monsieur le Maire prend acte qu'une délibération ne peut être prise sur le sujet.

2/ Questions diverses

Repas du 11 Novembre

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal ayant participé à la journée du 11 Novembre et au repas organisé dans la salle multi-activités. Il se satisfait de la réussite de cet événement.

Projet de logements pour personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été initiée pour l'aménagement d'un ensemble de logements pour l'accueil de personnes âgées, sur un terrain communal jouxtant l'office notarial (parcelles AB 161, et 252). L'opération pourrait être financée par la SEMIS, sous réserve du don du terrain par la commune. La gestion des logements serait ensuite confiée à la commune.

Le projet est toutefois annoncé comme coûteux car ne pouvant pas bénéficier de subventions. Aussi, le montage financier du projet demeure à étudier afin d'en estimer la faisabilité.

La création de logements pour personnes âgées à proximité directe du cœur de bourg et ses commerces demeure toutefois très opportune, selon les échanges parmi l'assistance.

Installation d'équipements sportifs dans le parc de jeux

Madame JOGUET a étudié l'opportunité d'un projet d'implantation d'équipements de « fitness » dans le parc de jeux du bourg, pour un coût de 13 000 €. Bien que l'hypothèse d'un financement du projet par subventions soit possible notamment par des fonds au titre des Jeux Olympiques Paris 2024, sa faisabilité financière est à vérifier.

Le conseil municipal sera informé des suites données à ce dossier.

Facturation auprès de la société EDF

Monsieur le Maire annonce que la commune percevra sur le budget SPIC, la somme de 5 500 € auprès de la société EDF, issue de la vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque installée sur une partie des toits de l'école. Cette opération a permis la rénovation de la toiture du bâtiment.

Bar-restaurant multiservices

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réévaluation du coût prévisionnel du projet de bar-restaurant multiservices, dans le contexte d'une forte augmentation des prix relatifs aux matériaux de construction. Le projet est donc réévalué à hauteur de 850 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que cette somme inclut le financement de matériel de cuisine à hauteur de 107 000 € HT. Il interroge donc le conseil municipal sur l'opportunité d'inclure ce matériel dans l'opération. L'assistance s'accorde sur la dissociation des deux investissements.

Monsieur BOUTON précise que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023 inclut dorénavant le subventionnement des bars-restaurants. Le projet est également éligible au titre des subventions du Département.

Aussi, les perspectives de financement du projet demeurent bonnes, et la participation de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole reste d'actualité.

Projet de chaufferie de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réponse négative de l'État concernant le versement de subventions pour le financement de la nouvelle chaufferie de l'école. Une expertise de la chaudière fioul existante montre que celle-ci reste en bon état et peut fonctionner encore plusieurs années. Une autre solution technique pourra éventuellement être étudiée pour le remplacement de cette chaudière fioul.

Monsieur le Maire propose donc d'ajourner ce projet et de donner priorité au réaménagement du bar-restaurant multiservices.

Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire a sollicité le Syndicat Département d'Électrification et Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) pour la création d'un éclairage public au sein du nouveau lotissement

« Les Châtaigniers II » et le remplacement de dispositifs d'éclairage existants dans le bourg. Monsieur le Maire souhaite étudier de nouvelles solutions d'éclairage nocturne après l'extinction des lampadaires à 23 heures.

Dégradations sur le monument-aux-morts

Monsieur le Maire signale des faits de dégradation sur le monument-aux-morts. Des frais de restauration sont à prévoir pour la commune.

Lecture d'une lettre d'une administrée de la commune

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre adressée aux élus municipaux. Celle-ci interpelle le conseil municipal sur la réalisation de travaux (peinture) sur un bâtiment situé à proximité de l'église Saint Grégoire et sur le respect des règles au regard du PLU et des Bâtiments de France.

Après échanges de vues, l'assistance s'accorde sur le principe du respect, dans la mesure du possible, des règles émises par l'ABF pour des travaux sur des bâtiments dans l'environnement de l'église (monument classé).

Sensibilisation de la population à l'enjeu de l'isolation thermique des bâtiments

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) réalise des événements pédagogiques visant à sensibiliser les administrés à la problématique de l'isolation thermique des bâtiments.

Il s'agit de courtes marches d'environ un kilomètre au cours desquelles les bâtiments sont étudiés avec une caméra thermique. Monsieur le Maire propose à l'assistance d'organiser cet événement sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Tesson, le 8 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



